

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2020-2021

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accordant à l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 3 est ainsi constitué pour le second semestre de l'année universitaire 2020-2021

Président(e) : Anne-Laure CASSARD-VALEMBOS

Membres :

Angélique BERSOLLE
Nathalie BESOMBES
Charles BUGNOT
Guillaume BUSSEUIL
Aurélie CAPPELLO
Patrick CHARLOT
Cécile CHAUSSARD
Hamza CHERIEF
Isabelle DEPARDIEU
Stéphanie DIRX
Jean-Michel DORLET
Aurélie FLAHAUT
Nicolas GERBAY
Jean-François HAMELIN
Mohamed KEBE
David JACOTOT
Emmanuelle JUEN

Philippe JUEN
Aurélie LAHAIE
Céline LAURICHESSE
Nathalie LE BOUEDEC
Amandine LIGEROT
Alexis MAGES
Elise MALLEIN
Géraldine MAUGAIN
Florence MONNIER
Raphaël PORTEILLA
Caroline SAUGET
Marie-Suzel TABARD
Hélène TOURARD
Anne ULRICH
Alexandre VALVERDE
Valérie WITTMANN

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 5 mars 2021

Le Directeur de l'UFR DSEP
Alexis MAGES

